

Dossier



ESS & CULTURE



Selon l'UNESCO, « La culture est ce que nous sommes et ce qui façonne notre identité. Aucun développement ne peut être durable sans inclure la culture ...



[Lire la suite](#)



Comment assurer l'accès de tous à la culture, dans un contexte de dégradation des modèles économiques du secteur ?

Les acteurs de l'ESS, très présents dans la culture, inventent de nouveaux modes de coopération et de développement pour répondre aux enjeux de maillage territorial, de promotion de la diversité culturelle ou de sécurisation des parcours professionnels.

SOMMAIRE

DÉCRYPTAGE

ESS et Culture : de quoi parle-t-on ? 4

ENJEUX

ESS et Culture, une histoire à écrire en commun..... 7

CONTEXTE

Cadre légal et politiques publiques 12

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La culture, une compétence partagée..... 16

PANORAMA DE LA COOPÉRATION

Les différentes formules qui s'offrent aux acteurs de la culture..... 19

INTERVIEW

Fontaine Ô Livres : Fédérer et soutenir les professionnels de l'édition..... 25

INTERVIEW

CAE Clara : Rendre les artistes acteurs des enjeux économiques 29

INITIATIVES

Sélection de projets innovants..... 33

ÉCOSYSTÈME

Panorama des acteurs de la culture..... 37

Ressources pour aller plus loin47



**Retrouvez ce dossier en ligne sur
www.avise.org/dossiers**

Ce dossier a été réalisé par l'Avise, en partenariat avec le Centre de ressources culture du Dispositif local d'accompagnement (DLA) porté par Opale, avec le soutien du Fonds social européen, de la Banque des Territoires et du Haut-Commissariat à l'Économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale // Directrice de la publication : Cécile Leclair // Rédaction : Caroline Megglé // Secrétariat de rédaction : Léa Volle // Conception graphique : Yann Collin // Maquettage : Pauline Bian-Gazeau // Image de couverture : Charles Belmon – Shutterstock.com // Avise – Publication : Octobre 2019

DÉCRYPTAGE

ESS ET CULTURE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

- Comment définir la culture ? Quels secteurs recouvre-t-elle ? Combien de travailleurs et de bénévoles s'y investissent ? Dans cet ensemble, quelle place l'ESS occupe-t-elle ? Dans quels domaines les associations employeuses sont-elles les plus présentes ? Éclairages.

Le secteur culturel : contours et spécificités

« La culture est ce que nous sommes et ce qui façonne notre identité. Aucun développement ne peut être durable sans inclure la culture », peut-on lire sur le site de l'Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la science et la culture (UNESCO). Cet organisme international s'attache à promouvoir la culture, notamment de façon transversale au travers des Objectifs de développement durable (ODD), alors que la diversité culturelle a été reconnue dès 2005 comme un ressort fondamental du développement durable dans la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, issue de la Conférence générale de l'UNESCO.

Entreprendre dans la culture, c'est avoir affaire à des modes de production et de consommation particuliers, à des biens uniques (un tableau, un concert...) ou singuliers (un livre, un film...) qui sont liés à un processus de création. Toute création culturelle entraîne pour son initiateur une « incertitude radicale » sur la façon dont son projet sera reçu par le public, selon l'économiste Françoise Benhamou. Cette dernière, spécialiste de l'économie de la culture et des médias, distingue deux sous-ensembles dans la culture : les biens uniques ou exceptionnels (le patrimoine, les beaux-arts, le spectacle vivant) et les biens reproductibles, c'est-à-dire les industries culturelles (l'édition de livres, la musique enregistrée, le cinéma, les jeux vidéo¹).

¹ « *Entreprendre dans les Industries Culturelles à l'ère du numérique* », MOOC proposé par l'École d'affaires publiques de SciencesPo et le Ministère de la Culture (2018)

Le périmètre du secteur de la culture peut être défini de différentes façons :

- À partir des branches professionnelles : le spectacle vivant, le livre, les arts visuels, l'architecture, le patrimoine, la presse, l'audiovisuel et l'enseignement culturel. À ces dernières, le ministère de la Culture ajoute les agences de publicité. Le total de ces neuf branches a généré 44,5 milliards d'euros en 2016².
- À partir de ceux qui y travaillent : 620 000 personnes en 2015 (soit 2,4% de la population active), dont un tiers d'indépendants (contre 12% dans la population active). Ces actifs travaillent d'abord dans les secteurs du livre et de la presse (18%), des arts visuels (16%) et de l'audiovisuel (15%). À ces professionnels, il faut ajouter l'ensemble des bénévoles qui s'investissent, à différents titres, dans le domaine culturel : 3,5 millions de participations bénévoles dans des associations culturelles étaient recensées en 2013³.
- À partir des entreprises : 142 000 entreprises culturelles dites « marchandes » (hors micro-entrepreneurs) en 2015, dont 95% employant moins de 10 salariés ; 268 000 associations culturelles en 2013, dont 43 500 associations employeuses (soit 16% de l'ensemble)⁴ et quelques 300 sociétés coopératives⁵.

Entreprises culturelles et ESS : quelques repères

Le secteur culturel est caractérisé par une grande diversité de domaines, professions, statuts et cultures artistiques et professionnelles spécifiques. Alors qu'une partie importante de la culture relève de l'économie sociale et solidaire (ESS), les univers de la culture et de l'ESS se connaissent encore peu et des associations telles qu'Opale (Centre de ressources culture du Dispositif local d'accompagnement) et le Labo de l'ESS travaillent à leur rapprochement.

Pour qualifier les activités culturelles, le ministère de la Culture s'appuie sur une distinction entre marchand et non marchand : « *la production de biens et de services bénéficiant de l'apport de dépenses publiques et commercialisée à un prix représentant moins de 50% des coûts de production est non marchande* ». Le volet non-marchand, qui inclut le tout public, représente 18% de la production culturelle totale (contre

² « Le Poids économique direct de la culture en 2016 », Tristan Picard, Paris, ministère de la Culture et de la Communication, Deps, coll. "Culture chiffres", 2018-1, janvier 2018

³ « Chiffres clés de la culture et de la communication », ministère de la Culture -Département des études, de la prospective et des statistiques (Deps) et Presses de Sciences Po, mai 2018.

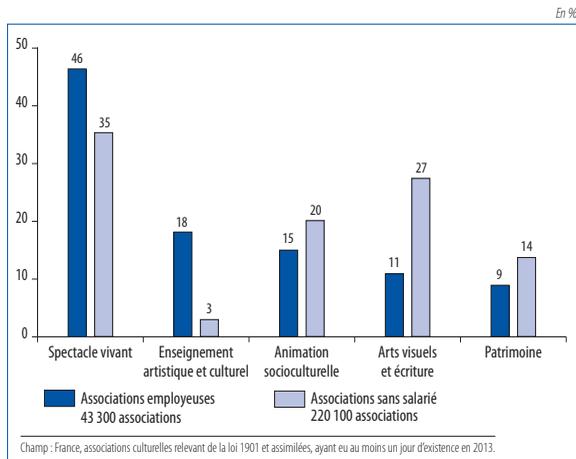
⁴ Idem

⁵ « Rapprocher la culture et l'économie sociale et solidaire », étude réalisée en partenariat avec le Labo de l'ESS et avec le soutien de la Fondation Crédit Coopératif, décembre 2017.

12% dans l'ensemble de l'économie), avec des variations très sensibles selon les secteurs. Certains secteurs sont majoritairement non marchands : le patrimoine (94%), l'enseignement (56%) et le spectacle vivant (56%).

Parmi les 43 500 associations employeuses du secteur, 46% ont pour domaine principal le spectacle vivant et 18% l'enseignement culturel (voir graphique ci-dessous). En 2013, les associations culturelles employaient 200 000 salariés, correspondant à 77 000 ETP (les trois quarts des emplois étant à temps partiel). En moyenne, on compte quatre salariés par association, mais 64% des associations employeuses en ont moins de deux. À noter que, dans le secteur marchand, 95% des entreprises culturelles ont moins de 10 salariés.

© Copyright, ministère de la Culture et de la Communication, janvier 2019



Répartition des associations culturelles employeuses et non employeuses par domaine d'activité principal en 2013

Source : Ministère de la Culture et de la Communication, janvier 2019

Dans son étude intitulée *Rapprocher la culture et l'économie sociale et solidaire*, Bernard Latarjet croise plusieurs critères pour aboutir à un périmètre plus restreint des entreprises culturelles de l'ESS, en excluant notamment les associations pouvant être qualifiées de parapubliques. Selon lui, 30 000 à 35 000 structures culturelles relèvent ainsi de l'ESS, soit 15 à 17% de l'ensemble des établissements de l'ESS. Il s'agirait à 90% d'associations, mais aussi d'autres formes telles que des Sociétés coopératives et participatives (Scop) et des Sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic). Ces entreprises de l'ESS rassemblent 26% des emplois culturels, avec une moyenne de 5 ETP par entreprise.

ENJEUX

ESS ET CULTURE, UNE HISTOIRE À ÉCRIRE EN COMMUN

- Contribution à l'intérêt général, modèles économiques hybrides, ancrage territorial... Entre le monde de la culture et celui de l'ESS, la proximité est évidente et de nombreux projets témoignent de la pertinence d'approfondir ces liens afin de répondre aux enjeux actuels de la culture et de la société.

Rendre la culture accessible à tous : un enjeu d'émancipation et de lien social

À l'ère du numérique et de la profusion de biens culturels à portée de clic, la question de l'accessibilité de la culture semble ne plus se poser. L'accès à une certaine culture, celle qui fait sortir de chez soi et confronte chacun à l'autre, se pose toutefois avec acuité. Selon le sociologue Dominique Wolton, notre société individualiste de masse est caractérisée par la raréfaction des « *relais socioculturels entre le niveau de l'expérience individuelle et celui de l'échelle collective* »⁶.

Dès 2008, l'enquête sur les pratiques culturelles des Français du Département des études de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture prenait la mesure de cette révolution numérique. Les écrans étaient déjà devenus le « *support privilégié de nos rapports à la culture tout en accentuant la porosité entre culture et distraction, entre le monde de l'art et ceux du divertissement et de la communication* ». Si la fréquentation globale des équipements culturels restait toutefois stable par rapport à la période précédente, un quart des Français n'en avait fréquenté aucun dans l'année – ni cinéma, ni bibliothèque, ni salle de spectacle, ni lieu d'exposition ou de patrimoine.

⁶ « *Société individualiste de masse* », article de Dominique Wolton sur son site : www.wolton.cnrs.fr/spip.php?article74

Dix ans après, les usages ont encore été bouleversés par l'avènement du smartphone. L'édition 2018 du *Baromètre du numérique* dresse un panorama de l'équipement actuel et des usages, confirmant que le temps passé à regarder des vidéos ou des films sur Internet ne cesse d'augmenter (passant de 3 à 5 heures par semaine en population totale et de 6 à 10 heures pour les personnes concernées)⁷.

Quant à **la fracture numérique**, elle semble se réduire progressivement, avec 9 Français sur 10 utilisateurs d'Internet en 2018. Ainsi, les 70 ans et plus sont désormais 60% à se connecter sur Internet contre 38% en 2015. Toutefois, la diffusion rapide d'Internet masque des enjeux forts d'appropriation et de maîtrise : près d'un adulte sur cinq ne recourt jamais aux outils informatiques et numériques ou est bloqué en cas de difficulté⁸.

Face à ces défis liés au numérique mais aussi à l'inégale répartition de l'offre culturelle sur le territoire, **des structures s'efforcent d'améliorer l'accessibilité de la culture** en s'intéressant aux publics éloignés – confrontés à des freins divers, qu'ils soient par exemple financiers, socio-culturels ou liés à un handicap. Elles s'engagent aussi sur les questions de mobilité et de maillage territorial : développement de l'offre culturelle sur un territoire donné, diversification de la programmation, renforcement de la place donnée au spectacle vivant et à l'éducation artistique et culturelle ou encore amélioration de la communication autour de cette offre.

Promouvoir la notion de droits culturels



TOUTE PERSONNE, EN TANT QUE MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ [...] EST FONDÉE À OBTENIR LA SATISFACTION DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS INDISPENSABLES À SA DIGNITÉ ET AU LIBRE DÉVELOPPEMENT DE SA PERSONNALITÉ

Extrait de l'article 22 - Déclaration universelle des droits de l'Homme, 1948

Au-delà de la question de l'accès à la culture se joue **la reconnaissance de la notion de droits culturels et de diversité des cultures**. Lors de la création du ministère des Affaires culturelles dirigé par André Malraux, la notion d'œuvre universelle est de mise et le ministère reçoit ainsi la charge de rendre accessibles les œuvres capitales de

⁷ Baromètre du numérique, réalisé par le Crédoc, décembre 2018. <https://www.economie.gouv.fr/cge/barometre-numerique-edition-2018>

⁸ Idem

l'humanité, et en priorité celles de la France, au plus grand nombre possible de Français. Depuis, la diversité des cultures a largement été reconnue, notamment par l'UNESCO qui a publié entre 2001 et 2005 une déclaration et une convention pour la reconnaissance et la protection de la diversité des expressions culturelles.

De cette diversité culturelle découle la notion de droits culturels en tant que « *droits et libertés d'accès et de participation aux ressources nécessaires au processus d'identification culturelle développé tout au long de sa vie* »⁹. Selon le **collectif Pour une démarche de progrès par les droits culturels**, ces droits désignent particulièrement le droit à l'éducation, le droit de participer à la vie culturelle, le droit à la liberté d'expression artistique et le droit à l'information.

Les structures qui s'engagent pour le **promotion des droits culturels** visent ainsi à dépasser le concept d'accès à la culture, porteur d'une notion de culture universelle et légitime, pour favoriser le développement des cultures en tant que « *valeurs, croyances, convictions, langues, savoirs et arts, traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement* ». Ces acteurs défendent, en outre, l'idée d'un lien profond entre développement des droits culturels et promotion du vivre-ensemble et des solidarités mais aussi approfondissement de l'émancipation et de la capacité de participation à la vie démocratique.

Culture, ESS et territoire : un trio gagnant

Les projets culturels sont par ailleurs de plus en plus conçus et mis en œuvre par une **pluralité d'acteurs locaux** : associations, collectivités, écoles et universités, entreprises mécènes, habitants, etc. Les lieux et équipements culturels (librairies, théâtres, musées, salles de spectacles...) tendent à s'ouvrir, à devenir des lieux de rencontre, d'enseignement et de pratique amateur. Des tiers lieux (bibliothèques troisième lieu, fab lab, friches industrielles et autres lieux éphémères) accueillent des créateurs, professionnels, petites entreprises et associations, suscitant des collaborations innovantes, notamment entre acteurs de la culture et de la solidarité.

Des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) permettent d'approfondir cet ancrage local, de structurer des filières culturelles et d'offrir de

⁹ Pour une démarche de progrès par les droits culturels : quand les acteurs de l'économie sociale et solidaire s'engagent autour des droits culturels pour faire progresser les libertés, Patricia COLER, pour le Collectif « Pour une démarche de progrès par les droits culturels », 2018
www.culturesolidarites.org/uploads/8/9/2/7/89274214/180504_ufisc_riuess2018_droits_culturels_def.pdf

nouvelles pistes de collaboration entre acteurs de l'ESS, entreprises dites classiques et pouvoirs publics.

La culture est, enfin, un puissant **marqueur de territoire** et certains projets peuvent contribuer à renforcer l'attractivité d'un territoire – un quartier populaire, par exemple -, avec un effet levier sur l'activité économique (opportunités socio-professionnelles, renforcement de la mixité sociale ou encore intégration d'un quartier à la ville). Les externalités positives de ces projets culturels sont alors d'autant plus fortes que les pouvoirs publics s'associent à des acteurs soucieux de leur impact social et environnemental et prennent en considération les risques liés à la revitalisation d'un territoire (phénomène de gentrification, exclusion des populations pauvres des emplois créés, etc.).

Diversifier ses ressources et réduire la précarité des professionnels de la culture

De la création artistique à son interprétation, du porteur de projet fortement dépendant de son réseau à l'association d'éducation artistique, l'entrepreneuriat culturel s'appuie largement sur le capital humain, qui représente alors une part budgétaire importante pour ce type de projets.

Dans le contexte d'une diminution importante des financements publics, les structures culturelles font face à un enjeu fort de diversification de leurs ressources afin d'assoir leurs modèles économiques et de sécuriser les emplois nécessaires à ces activités. **La mutualisation et la coopération entre professionnels de la culture** se développent ainsi, par exemple dans le cadre de coopératives d'activité et d'emploi (CAE), et permettent une utilisation plus efficiente des ressources et la professionnalisation des associations et autres petites structures culturelles.



FACE AUX NOUVEAUX ENJEUX DE SOCIÉTÉ [...] FACE A LA DÉGRADATION DES MODÈLES ÉCONOMIQUES, L'ESS EST PORTEUSE DE LA DOUBLE VOIE DE RÉPONSE : LA VOIE DE LA COOPÉRATION, LA VOIE D'UN ENTREPRENEURIAT PLUS EFFICACE. [...] ENTRE LE « TOUT PUBLIC » ET LE « TOUT MARCHAND », ELLE OFFRE UNE TROISIÈME VOIE QUI GARANTIT LA PRIMAUTÉ DES VALEURS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL, DE DÉMOCRATIE, DE NON LUCRATIVITÉ.

Bernard Latarjet, Rapprocher la culture et l'économie sociale et solidaire, 2018

Du point de vue du travailleur, les métiers de la culture s'exercent souvent dans **des conditions particulières, vectrices de précarité** : travail indépendant (33% des actifs, contre 12% dans la population active), contrats temporaires et cumul d'emplois dans l'année (principalement dans le spectacle vivant, l'enseignement culturel et l'audiovisuel), revenus peu élevés (notamment par rapport au niveau de diplôme). En outre, l'**incertitude radicale** qui caractérise la culture engendre une fragilité supplémentaire des projets : animés par la passion de leur métier, les acteurs culturels acceptent souvent une prise de risque supérieure à celle qu'encourent des entrepreneurs plus classiques.

Diffuser une offre culturelle à l'heure du numérique

Le numérique a profondément bouleversé la culture dans son ensemble, avec la constitution de géants du web (les GAFAM en particulier) et l'arrivée d'une myriade de startups venant concurrencer les acteurs historiques du secteur. Dans un contexte de généralisation de l'accès en ligne à la musique et à de nombreux autres biens culturels, le spectacle vivant prend une dimension décisive dans le modèle économique des artistes et professionnels de la culture. Alors que la production de biens et services culturels ne cesse d'augmenter, les modalités de diffusion et de communication deviennent encore plus stratégiques qu'auparavant.

Là encore, **la coopération et la professionnalisation s'avèrent nécessaires** pour assurer le développement puis la pérennité d'un projet, d'une activité artistique ou culturelle. Des acteurs de l'ESS offrent des ressources sur le sujet – information, formations –, proposent des accompagnements – par exemple les coopératives **Artishoc**, sur la stratégie digitale ou encore la billetterie, et **YuSit** sur l'offre numérique des musées et autres acteurs du patrimoine - et des possibilités de regroupement – dans le cadre d'un PTCE notamment -, ce qui a notamment pour effet de maximiser l'impact de leur communication.

→ POUR EN SAVOIR PLUS

Découvrez le dossier *Avisé* sur les enjeux de transition numérique des acteurs de l'ESS sur www.avise.org/dossiers/ess-numerique

CONTEXTE

CADRE LÉGAL ET POLITIQUES PUBLIQUES

➤ À l'échelle internationale comme au niveau national, la notion d'exception culturelle est utilisée pour justifier une politique spécifique des États et une réglementation propre à la culture. En France, les politiques visent notamment à soutenir la création et l'emploi, à démocratiser l'accès à la culture et, depuis plus récemment, à promouvoir l'entrepreneuriat culturel.

Politiques européennes

L'Union européenne dispose d'un *Agenda européen de la culture*, qui poursuit un objectif social : « *exploiter totalement le potentiel de la culture et de la diversité culturelle en faveur de la cohésion sociale et du bien-être* », appuyé notamment par le Fonds social européen (FSE), et un objectif économique « *soutenir la créativité fondée sur la culture dans l'éducation, l'innovation, l'emploi et la croissance* »¹⁰. En outre, le programme de financement **Europe créative** vise à encourager les acteurs culturels à « *se déployer à travers l'Europe, à atteindre de nouvelles audiences et à développer les compétences requises dans l'ère du numérique* ».

Des cadres d'intervention spécifiques, une loi structurante en 2016

« *La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture* », peut-on lire dans le **préambule de la Constitution**.

¹⁰ « *Un nouvel agenda européen de la culture* », Commission européenne, 22 mai 2018 : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52018DC0267&from=EN>

Pour cela, le droit de la culture est composé d'un vaste ensemble de textes, dont des codes dédiés aux domaines spécifiques que sont le patrimoine, l'architecture, la propriété intellectuelle et le cinéma. Une section du code du travail est en outre dédiée au régime particulier des intermittents de la production cinématographique, de l'audiovisuel et du spectacle. Les principaux textes qui régissent le droit de la culture sont compilés, par thématique, sur le site du ministère de la Culture.

La **loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine** porte sur un large périmètre qui inclut le livre et la lecture, le cinéma et l'audiovisuel, le spectacle vivant, l'enseignement artistique. Ce texte vise en particulier à garantir la **liberté de création artistique** et énumère les 21 objectifs de la politique en faveur de la création artistique, notamment :

- Soutenir l'existence et le développement de la création artistique sur l'ensemble du territoire ;
- Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la création artistique ;
- Garantir la diversité de la création et des expressions culturelles ;
- Favoriser, notamment au travers des initiatives territoriales, les activités de création artistique pratiquées en amateur, sources de développement personnel et de lien social ;
- Garantir, dans le respect de l'équité territoriale, l'égal accès des citoyens à la création artistique et favoriser l'accès du public le plus large aux œuvres de la création, dans une perspective d'émancipation individuelle et collective.

Cette loi contient **plusieurs avancées pour les entreprises sociales et solidaires de la culture**, dont la définition de la pratique amateur, ainsi qu'une meilleure prise en compte des territoires et des droits culturels.

Soutien à l'emploi, à la création et à l'entrepreneuriat

Le soutien à l'emploi dans le secteur culturel passe depuis fin 2016 par le **Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (Fonpeps)**. Les aides visent à soutenir les secteurs fragiles ou en développement, notamment les petites productions de spectacles vivants, mais aussi à encourager les emplois pérennes ou de longue durée.

Les aides à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant et des arts visuels passent principalement par **les directions régionales des affaires culturelles (Drac)**, mais aussi par **l'Office national de diffusion artistique (Onda)**. Avec une

enveloppe dédiée figurant dans le projet de loi de finances pour 2019, le ministère de la Culture entend mieux soutenir les initiatives locales et citoyennes relevant de l'ESS dans le champ de la création artistique, notamment les tiers lieux à la fois « *lieux de création et lieux de vie* ».

Par ailleurs, le ministère de la Culture organise, depuis 2015, **le forum *Entreprendre dans la culture*** pour promouvoir à Paris et en régions l'entrepreneuriat culturel, avec la participation de plusieurs acteurs de l'ESS tels que l'association Opale, qui porte le Centre de ressources culture du Dispositif local d'accompagnement (DLA).

Démocratisation de la culture et éducation artistique et culturelle

Destinée à démocratiser l'accès à la culture, **l'action culturelle s'est développée à la suite de la déclaration de Villeurbanne de 1968**. Depuis la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en 2005 et suivie par la *Déclaration de Fribourg sur les droits culturels* de 2007, cette approche par les droits culturels sert de cadre de référence aux politiques publiques destinées à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière culturelle.

La politique en faveur de l'éducation artistique et culturelle (EAC) est impulsée conjointement par les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale et de la jeunesse. Elle poursuit trois grands objectifs :

1. permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire ;
2. développer et renforcer leur pratique artistique ;
3. permettre la rencontre des artistes et des œuvres et la fréquentation de lieux culturels.

Lancé en avril 2018, **un plan d'action « *Culture près de chez vous* »** en faveur des territoires culturels prioritaires a par ailleurs pour but de créer des opportunités, dans une logique d'équité territoriale. Expérimenté à partir de février 2019 – d'abord auprès de 10 000 jeunes de 18 ans dans cinq départements –, **le pass Culture** vise quant à lui à mieux informer les jeunes de l'offre culturelle existante près de chez eux (théâtre, cinéma, musées et patrimoine, cours de pratique artistique...) et à les encourager à se saisir de cette offre culturelle via un crédit de 500 euros.

Promouvoir l'égalité femmes-hommes et la diversité dans la culture

Après avoir obtenu fin 2017 **les deux labels « Égalité » et « Diversité »** de l'AFNOR, le ministère de la Culture encourage les établissements publics relevant de sa tutelle à se saisir de ces enjeux. 16 d'entre eux ont désormais le label « Diversité » et 7 le label « Égalité ».

Dans un protocole d'accord signé en novembre 2018, le ministère de la Culture a également fixé **des objectifs destinés à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes à plusieurs niveaux** : le ministère s'engage à ce titre à des avancées importantes en matière d'accès des femmes aux postes à responsabilités (50% des établissements publics, sous tutelle du ministère, dirigés par des femmes d'ici à 2022), de prévention du harcèlement et des violences sexistes et sexuelles, de résorption des inégalités salariales constatées au détriment des femmes.

En la matière, la sixième édition de l'observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication publiée en mars 2018 montre **les progrès accomplis**, mais aussi l'ampleur du chemin qu'il reste à parcourir. Les chiffres témoignent en particulier du peu de femmes aux postes de direction dans la sphère culturelle (10% dans les 100 plus grandes entreprises culturelles ou encore 35% dans les établissements publics).

Une politique transversale

Enfin, la culture traverse d'autres politiques publiques, telles que la santé (accès à la culture en milieu hospitalier), la solidarité et l'éducation populaire (à travers des conventions signées avec des associations nationales), le handicap, la politique de la ville, la justice, et bien sûr le tourisme et l'éducation.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

LA CULTURE, UNE COMPÉTENCE PARTAGÉE

➤ Les collectivités territoriales ont un poids important dans le financement des acteurs et projets culturels. Il s'agit d'une compétence partagée, ce qui signifie que tous les niveaux de collectivités peuvent intervenir.

Les politiques culturelles : une responsabilité partagée

Selon la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite **loi NOTRE**, la politique culturelle est **une responsabilité conjointe de l'État et des collectivités territoriales**. Comme le sport, le tourisme, la promotion des langues régionales et l'éducation populaire, la culture est une compétence partagée des communes, départements, régions et collectivités à statut particulier.

Dans la **loi du 7 juillet 2016** relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, il est prévu que l'État, les collectivités et leurs groupements et les établissements publics « *définissent et mettent en œuvre (...) une politique de service public construite en concertation avec les acteurs de la création artistique* ». Cette concertation a notamment pour cadre la conférence territoriale de l'action publique, qui doit comprendre au moins une commission thématique dédiée à la culture.

Par ailleurs, la loi de 2016 dessine « **une politique publique qui reconnaît la diversité des initiatives, notamment associatives** », selon Opale, en imposant notamment au ministère de la Culture de consulter les collectivités territoriales concernées avant d'attribuer des labels ou d'établir des conventions avec des structures culturelles.

Les collectivités, elles-mêmes, doivent veiller à la diversité des projets, œuvres et artistes sélectionnés, lorsqu'elles mettent en œuvre l'obligation de décoration des constructions publiques, aussi appelée **1% artistique**. Cette obligation légale, qui incombe autant aux collectivités qu'à l'État, engage ces derniers à consacrer 1% du

budget investit dans le financement d'un projet de construction à l'insertion d'œuvres d'art au sein de chaque construction.

Quelle répartition entre les collectivités ?

L'investissement des collectivités locales dans la culture résulte de quelques compétences obligatoires et de nombreux engagements volontaires. Les réseaux de collectivités portant sur la culture témoignent de cet intérêt.

LA RÉGION

Du fait de sa compétence sur la formation professionnelle, la Région organise l'enseignement préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant et peut participer à son financement. En lien avec les collectivités concernées, la Région peut aussi adopter un schéma régional de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

La loi Maptam de 2014 permet aussi à l'État de déléguer certaines de ses compétences aux Régions, ce qui permet, selon Régions de France, « *une rationalisation des interventions publiques* » dans les industries culturelles et créatives, la chaîne du livre et le cinéma par exemple. La Région a également un rôle en matière de patrimoine et de préservation des langues régionales.

LE DÉPARTEMENT

Tout en soutenant l'organisation de manifestations culturelles et la création artistique, les Départements sont responsables de bibliothèques, de services d'archives, de musées et conduisent une action en faveur de la conservation du patrimoine.

LA COMMUNE ET L'INTERCOMMUNALITÉ

L'action des Communes et Intercommunalités en faveur de la culture recouvre un large champ : bibliothèques, musées, services archéologiques, création et enseignement artistiques, organisation de manifestations culturelles, etc.

Politiques culturelles locales : dépenses et tendances

En 2014, **9,3 milliards d'euros de dépenses culturelles** ont été réalisées par les collectivités territoriales, dont plus des trois quarts à l'initiative du bloc communal¹¹. Les Départements prennent en charge 15% de cette dépense et les Régions 8%. Selon le ministère de la culture, plus de la moitié de ces dépenses (56%) sont consacrées au soutien de l'expression artistique et aux activités culturelles (spectacle vivant, arts visuels, enseignement artistique principalement), le reste est destiné à soutenir la conservation et la diffusion du patrimoine (musées, archives, bibliothèques, etc.).

Du fait de la baisse des dotations de l'État, **les Communes et intercommunalités ont été contraintes de diminuer leurs dépenses culturelles**, bien que ces investissements soient prisés et considérés comme de véritables leviers de l'attractivité du territoire. L'Observatoire des politiques culturelles constate par ailleurs une disparité des efforts en faveur de la culture entre les Départements, illustrant la dimension politique des choix effectués. Globalement, les dépenses départementales diminuent, alors que les politiques intercommunales, y compris au niveau des métropoles, tendent à se renforcer.

En parallèle, en 2017, **les Régions ont augmenté leurs budgets** de fonctionnement et d'investissement, témoignant ainsi d'un souci d'affirmer leur place sur l'échiquier des politiques culturelles, selon l'Observatoire des politiques culturelles¹².

11. « Chiffres clés de la culture et de la communication », ministère de la Culture-Département des études, de la prospective et des statistiques (Deps) et Presses de Sciences Po, mai 2018.

12. « Note de conjoncture sur les dépenses culturelles des collectivités territoriales (2016-2018) », Observatoire des politiques culturelles, février 2018.

PANORAMA DE LA COOPÉRATION

LES DIFFÉRENTES FORMULES QUI S'OFFRENT AUX ACTEURS DE LA CULTURE

- > Précarité, difficultés administratives et de gestion, nécessité de se former ou de diversifier ses ressources, les professionnels des arts et de la culture ont de nombreux enjeux à relever et cherchent, pour cela, à s'inscrire dans des projets collectifs et solidaires. Tour d'horizon des modalités de coopération qui se développent dans l'ESS.

Les collectifs artistiques

Les collectifs artistiques - compagnies, équipes artistiques, groupes de musique, ensembles du spectacle vivant - représentent plus de 6 000 associations employeuses en France. Le modèle dominant des compagnies de spectacle est celui d'une petite structure associative non lucrative, employant un ou des artiste(s) bénéficiant des règles particulières d'assurance chômage des intermittents du spectacle.

Ces structures produisent et exploitent des spectacles et développent en complément des actions culturelles sur leurs territoires d'implantation et d'intervention. La faiblesse des charges fixes leur donne une grande flexibilité, qui engendre souvent un contrôle renforcé, notamment pour les associations qui emploient en contrats à durée déterminée d'usage (CDDU) les directeurs artistiques et artistes du spectacle qui travaillent à des activités non directement liées à la préparation ou à la représentation de spectacles. Les collectivités publiques interviennent dans leur économie, par des achats de prestations, des subventions ponctuelles ou des

conventions spécifiques. D'autres aides à la création ou à l'action culturelle sont accordées par des agences d'État ou agences régionales de la culture, sociétés civiles, inspection académique, etc.

Les collectifs d'artistes, sous formes associatives, témoignent de pratiques coopératives qui se multiplient aussi dans les arts plastiques : traditionnellement la peinture et la sculpture, auxquelles se sont ajoutées les œuvres explorant les anciens et nouveaux médias (photographie, vidéo, multimédia, son) ainsi que le design et les nombreuses pratiques artistiques expérimentales (performance, pratique corporelle).

En outre, ces équipes artistiques, **face à la baisse des subventions des collectivités,** à la concentration des moyens de l'Etat et au resserrement des capacités de diffusion professionnelle, **se professionnalisent** et s'efforcent de proposer de **nouvelles coopérations** (projets collectifs, accompagnement d'équipes émergentes, partenariats territoriaux...).

Le groupement d'employeur (GE)

Sous forme associative ou coopérative, **le GE permet à de petites entreprises, des associations notamment, de se regrouper pour employer ensemble des salariés.** Ces derniers sont embauchés par le GE et partagent leur temps de travail entre les entreprises adhérentes. L'objectif est de permettre de répondre aux besoins des entreprises, tout en sécurisant le parcours du salarié et en lui proposant dès que possible un CDI à temps complet.

Ainsi l'association **Agec&Co** est un groupement d'employeurs de la culture et de l'économie créative qui compte 65 entreprises adhérentes et 21 salariés en Nouvelle-Aquitaine. « *En regroupant les besoins à temps partiels des adhérents, il construit des emplois à temps pleins partagés dans les domaines tels que le théâtre, la danse, la musique, le patrimoine, les arts visuels, le cinéma, le livre* », précise le GE sur son site.

Dans des secteurs aussi morcelés et précaires que ceux de la culture, le GE apporte donc de la stabilité, de la cohérence dans les parcours professionnels, du lien entre les entreprises. Il permet le développement des capacités et connaissances des salariés comme des employeurs. Les associations et autres entreprises culturelles qui n'ont souvent pas beaucoup de temps à consacrer aux enjeux de ressources humaines et de formation sont ainsi responsabilisées par un cadre collectif qui protège leurs employés. Dans une enquête de septembre 2017, Opale a aussi mis en

avant le fait que le GE permettait aux acteurs culturels de prendre davantage de risques, de tester de nouveaux projets par exemple.

Plus de 700 GE sont recensés en France ; 27% des entreprises adhérentes seraient dans le domaine de la culture, selon une étude du cabinet Geste d'octobre 2016¹³. Pour permettre à des personnes éloignées de l'emploi de s'inscrire dans un parcours d'insertion et de qualification, des entreprises peuvent également créer un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).

→ **POUR EN SAVOIR PLUS**

Découvrez les ressources d'Opale sur les GE de la culture : www.opale.asso.fr/article426.html

Le Pôle territorial de coopération économique (PTCE)

Les PTCE sont en quelque sorte les pôles de compétitivité de l'ESS : **ils visent à favoriser une coopération entre acteurs** (associations, coopératives, collectivités territoriales, entreprises classiques, universités...) pour porter un projet économique favorable à un développement local durable. Soutenus initialement par le Labo de l'ESS et reconnus dans la loi sur l'ESS de 2014, ces pôles visent à susciter des formes de collaboration et de mutualisation propices à la création d'activité et d'emplois, à la structuration de filières et à l'innovation sociale.

La **Coursive Boutaric**, par exemple, réunit au cœur du quartier des Grésilles à Dijon une vingtaine de membres des secteurs créatifs, artistiques et culturels, dont des sociétés (production, événementiel, communication...) aux statuts conventionnels, des associations (radio, plateforme du cirque, etc.), l'établissement public de la ville de Dijon dédié aux musiques actuelles, la Scic la Péniche Cancale, etc. L'objectif est triple : structurer la filière par un appui à l'émergence et à la professionnalisation, contribuer à l'attractivité d'un quartier en requalification et accélérer le développement des entreprises du pôle. Des services mutualisés sont ainsi proposés aux entreprises (prospection commerciale, location de bureaux, groupement d'achats responsables...) et des projets participatifs sont mis en œuvre collectivement. Ainsi, les membres du PTCE ont impliqué les habitants dans le réaménagement d'une esplanade de 5 000 m² ; le nouveau jardin, doté de bacs à potager, de tables de pique-nique ou encore de jeux, est désormais géré par une association d'habitants créée à cette occasion.

13. *Les groupements d'employeurs, acteurs de la sécurisation des parcours professionnels ?*, cabinet Geste et DGEFP, 2016 : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/ge_rapportfinal_octobre2016_2_.pdf

Chaque PTCE a son identité et son fonctionnement propres, liés à ses membres et au territoire dans lequel il est implanté. Une étude de 2015 publiée sur le site d'Opale intitulée « *PTCE culture : des regroupements pragmatiques dans des secteurs d'activité de grande incertitude* », donne une idée de cette diversité, à travers l'analyse de quatre exemples.

Selon une étude publiée par le Labo de l'ESS en 2017, **quelques 160 PTCE étaient recensées en France en 2017** et 19% des structures investies dans ces pôles relevaient des secteurs de la culture et des industries créatives.

→ **POUR EN SAVOIR PLUS**

Les ressources du Labo de l'ESS sur les PTCE : www.lelabo-ess.org/+ptce+.html

La coopérative d'activité et d'emploi (CAE)

Les CAE permettent à des porteurs de projets ou des travailleurs indépendants d'entreprendre dans un cadre collectif et coopératif.

Selon le réseau **Coopérer pour entreprendre**, la CAE pourrait être une réponse aux défis de l'entrepreneuriat culturel. La CAE est en effet une solution à l'isolement des entrepreneurs culturels, mais aussi à la problématique de la pluriactivité (les professionnels de la culture cumulant souvent plusieurs activités, type création et enseignement, sous des statuts différents) et au manque de connaissances liées à la gestion d'une entreprise.

En hébergeant son activité dans une CAE, l'entrepreneur-salarié dispose d'un cadre sécurisant et simplifié (protection sociale liée au statut de salarié, hébergement juridique) et d'un appui (services mutualisés, accompagnement, échanges avec les autres entrepreneurs...) propice au développement et à la diversification des activités. En outre, de nouveaux projets naissent souvent de la collaboration entre les membres de la coopérative.

→ **POUR EN SAVOIR PLUS**

*Découvrez le livret *Entreprendre dans les métiers créatifs et culturels : les coopératives d'activité et d'emploi*, édité par le réseau *Coopérer pour entreprendre*, sur cooperer.coop.*

Sans avoir le statut de CAE, le réseau **Smart** (Société mutuelle pour artistes) propose des services similaires dans neuf pays d'Europe, dont la France depuis 2009 et la Belgique, pays d'origine, depuis 1998. Porté par une Scic, Smart France est

actuellement implanté dans une quinzaine de villes et regroupe quelques 16 000 sociétaires. Les services proposés s'adressent aux travailleurs indépendants (portage salarial, paiement des salaires à sept jours et fonds de garantie, accompagnement, assistance juridique...) et aux entreprises (gestion sociale, avance du paiement des salaires et des charges...).

La société coopérative et participative (Scop et Scic)

Une société coopérative de production (Scop) est une société coopérative de forme SA, SARL ou SAS dont les salariés sont les associés majoritaires, c'est-à-dire que ceux-ci détiennent au moins 51% du capital social et 65% des droits de vote. Selon la CG Scop, « *si tous les salariés ne sont pas associés, tous ont vocation à le devenir* ». La gouvernance d'une Scop est démocratique et la répartition du profit équitable : une part pour tous les salariés, une part pour les salariés associés, une part pour les réserves de l'entreprise.

Le projet d'une Scop est souvent lié à son histoire : création ad-hoc, changement de statut d'une association afin de consolider le modèle économique, reprise d'une entreprise par ses salariés, etc. Parmi les Scop culturelles, on peut citer la Manufacture chanson (Paris), Akompani (Pantin) ou encore la librairie Les Volcans (Clermont-Ferrand).

La société coopérative d'intérêt collectif (Scic) a un fonctionnement proche de celui de la Scop. Principale différence : le capital est détenu par une diversité de parties prenantes (salariés ou producteurs, clients, bénévoles, collectivités territoriales, fournisseurs...) et la gouvernance est donc collégiale.

Fin 2016, la CG Scop dénombrait **60 Scic culturelles** et indiquait que ce statut était plébiscité pour porter des projets culturels de toutes sortes : patrimoine, spectacle vivant, enseignement culturel ou encore production de films. Le multi-sociétariat, l'implication de partenaires nombreux et divers et la possibilité pour les collectivités d'entrer au capital entraînent de fait un modèle atypique d'entreprise d'intérêt collectif, bien souvent territorial. La formule est donc intéressante pour les projets culturels fortement ancrés dans leur territoire, tels que la Scic Tênk, qui organise depuis Lussas – la ville du célèbre festival – la coopération entre des acteurs du documentaire, pour produire et diffuser de nouveaux films.

→ **POUR EN SAVOIR PLUS**

Retrouvez les ressources d'Opale sur les Scic culturelles : www.opale.asso.fr/article445.html

Lieux de coopération culturels et artistiques : les lieux intermédiaires

Espace de travail, de création et parfois de diffusion artistique et culturelle, les lieux intermédiaires sont des lieux de coopération qui permettent la mutualisation de locaux, de services (accompagnement administratif et juridique, aide à la production et à la diffusion, communication, régie technique, conseil artistique, etc.) ou d'équipements entre professionnels de la culture ou de la création artistique. Selon Opale, de nombreuses appellations sont utilisées à propos de ces lieux intermédiaires - lieux alternatifs, hybrides, indépendants ou intermédiaires, friches culturelles, espaces-projets ou encore fabriques artistiques – rendant bien l'hétérogénéité de leurs modèles économiques, juridiques ou de gouvernance mais aussi de leurs actions et de leurs projets.



CE SONT DES LIEUX NON INSTITUTIONNELS, MULTICULTURELS, ACCUEILLANT DES COLLECTIFS D'ARTISTES, SOUVENT IMPLANTÉS SUR DES FRICHES INDUSTRIELLES ET DANS LEUR GRANDE MAJORITÉ DANS DES QUARTIERS DÉFAVORISÉS. LEUR OBJECTIF EST D'ALLER À LA RENCONTRE DU PUBLIC QUEL QUE SOIT LE LIEU, CITÉS, BEAUX QUARTIERS, TERRITOIRES RURAUX ET DE CRÉER AINSI UNE MIXITÉ SOCIALE PAR DES INITIATIVES À TARIFICATION TRÈS RÉDUITE VOIRE PARFOIS GRATUITE DANS UN CLIMAT DE CONVIVIALITÉ.

Rapport *Favoriser l'accès des Franciliennes et des Franciliens à l'ensemble de l'offre culturelle*,
Conseil économique, social et environnemental régional Île-de-France, 2015

Lieux de coopération et de dynamiques collectives, ces espaces qui misent sur les échanges informels entre paires et résidents, ouvrent l'opportunité d'un partage de savoirs et de savoir-faire (conseils, transferts de connaissances et de compétences, échanges d'informations, etc.) en dehors des silos sectoriels et permettent ainsi l'émergence d'une grande inventivité artistique mais aussi sociale.

Enfin, ces lieux à forte dimension territoriale revendiquent une relation horizontale et collaborative avec les publics et organisent, à ce titre, de nombreuses actions sous l'angle de l'interculturalité, du dialogue des cultures : ateliers, rencontres, accueil d'initiatives locales, créations participatives, etc.

→ POUR EN SAVOIR PLUS

Découvrez la fiche repère *Le lieu intermédiaire*, éditée par Opale en 2019, sur :
www.opale.asso.fr/IMG/pdf/2019_opale_crkla_fiche_reperes_lieuintermediaire_web.pdf

INTERVIEW

FONTAINE Ô LIVRES : FÉDÉRER ET SOUTENIR LES PROFESSIONNELS DE L'ÉDITION

> Labellisé « Pôle territorial de coopération économique » en 2011, Fontaine Ô Livres est un réseau d'acteurs indépendants du livre et de l'édition. Yann Chapin, directeur de l'association, nous présente cet espace de travail partagé, d'échange et de professionnalisation, au service de la « bibliodiversité ».

Fédérer autour d'une dynamique collective

Lorsqu'elle est créée, en 1996, par des chefs d'entreprise du quartier de Belleville à Paris, l'association Fontaine Au Roi a pour but de soutenir la création d'entreprises, dans le cadre de la politique de la ville.

En 2005, les fondateurs choisissent de repositionner l'association autour d'un objet plus spécifique, alors que le tissu généraliste de l'aide à l'entrepreneuriat est déjà bien structuré : « *Au terme d'un diagnostic qui a porté sur les 10^e et 11^e arrondissements parisiens, le livre a été choisi parce qu'on a pu observer une dynamique assez importante dans ce domaine, de nombreux éditeurs, libraires, auteurs et créateurs* », explique Yann Chapin, directeur de la structure, qui devient alors l'**association Fontaine Ô Livres**.

L'idée était alors de fédérer ces acteurs autour d'un projet commun et de faire en sorte qu'ils soient plus forts ensemble.

Une diversité de métiers et de statuts

« Le réseau regroupe globalement toute structure indépendante du secteur de l'édition ou des métiers du livre », poursuit Yann Chapin. Actuellement, sur 70 adhérents, 40 sont des maisons d'édition, majoritairement de très petites entreprises. Les autres membres sont des indépendants : artistes-auteurs, illustrateurs, graphistes, éditeurs freelance, professionnels de la mise en page, agents d'auteur, traducteurs, etc.

« Les adhérents aiment cette diversité : ils viennent chercher quelque chose d'assez décloisonné. Au début on avait aussi quelques libraires mais elles s'inscrivent dans une réalité économique bien spécifique et sont déjà très structurées. Ils sont en revanche pour nous des partenaires naturels. », observe le directeur du pôle.

Quant aux statuts des adhérents, ils sont divers. Il s'agit surtout de sociétés, mais aussi d'associations – 15 à 20% environ – et d'au moins une coopérative. **Les Éditions théâtrales** sont en effet portées depuis 2015 par une société coopérative d'intérêt collectif (Scic) qui rassemble fondateurs, salariés, auteurs et partenaires culturels.

Proposer un lieu de travail, des services mutualisés... et rompre l'isolement

Quel que soit leur statut, indépendants et entreprises s'inscrivent dans un secteur qui dégage des marges assez faibles. « Le modèle de l'édition, c'est de développer un catalogue, de passer au moins le cap de la centaine d'ouvrages, puis de tenter de durer, avec l'espoir que quelques succès permettent de passer les caps économiques », explique Yann Chapin.

« Dans ce contexte, on les appuie par tout moyen que l'on juge utile », poursuit-il. Fontaine Ô Livres propose des activités de mise en relation – avec le « bistrot de l'édition » par exemple –, des outils mutualisés, des formations et des services d'hébergement. « Toute notre activité est liée à cette dimension réseau : les gens qui viennent chercher un lieu de travail cherchent aussi des rencontres et de potentielles collaborations ».

Dès 2008, le pôle accueille des structures dans son local de 120 m² rue Fontaine Au Roi. En 2013, lauréat d'un appel à projet de la Région Île-de-France et grâce à l'appui de **France active**, Fontaine Ô Livres réhabilite puis ouvre un deuxième espace de

200m² afin d'héberger une vingtaine de structures et une quarantaine de personnes supplémentaires en co-working ou dans l'un des bureaux fermés.

Des formations ciblées et un accompagnement des porteurs de projet

Depuis six ans, le pôle propose également une offre de formation, destinée à la fois à répondre aux besoins des adhérents et à valoriser les compétences du réseau. Pour équilibrer son modèle économique dans un contexte de baisse des subventions, l'association s'attache aujourd'hui à développer son catalogue. Dans ce dernier, on trouve des formations pour répondre aux problématiques rencontrées à chaque étape du parcours éditorial – conception, production, chaîne graphique, commercialisation et communication -, mais aussi des modules juridiques.

Enfin, Fontaine Ô Livres développe une activité de conseil et bénéficie à ce titre de l'appui du ministère de la Culture dans le cadre de l'édition 2018 de l'appel à projets *Soutien aux activités professionnalisantes*.

Le programme vise à accompagner les porteurs de projets et entreprises en développement, dans le secteur de « *l'édition au sens large, papier ou numérique, et ses déclinaisons dans d'autres médias ou industries culturelles* ». Les participants se voient proposer un diagnostic de projet, un accompagnement sur mesure et une participation au club *Entreprendre dans l'édition*.

Maintenir le lien au quartier, structurer la filière

Yann Chapin est un peu étonné de la visibilité de Fontaine Ô Livres dans le monde de l'économie sociale et solidaire (ESS) : une renommée directement liée à l'appellation « Pôle territorial de coopération économique » (PTCE) obtenue en 2011 dans le cadre de la labellisation de pôles témoins, avant les appels à projets gouvernementaux de 2013 et 2015. « *C'était un concept intéressant, on s'était dit qu'on faisait déjà du PTCE sans le savoir* », se souvient-il.

Avec ses 350m² et ses multiples activités et partenariats, Fontaine Ô Livres est ancré dans son quartier. « *On reste fidèle au projet initial, à travers des opérations ponctuelles de don de livres à des associations liées à la lecture publique et à l'alphabétisation* », explique Yann Chapin. L'association anime également des cycles de découverte du livre numérique en partenariat avec une école de Belleville et un centre social.

Au-delà de ce périmètre local, le pôle contribue à structurer la filière livre – outre la professionnalisation de ses acteurs -, via notamment un catalogue en ligne des 2 500 parutions de ses adhérents. Encore en préparation, la nouvelle version du catalogue devrait assurer un relais vers le réseau des librairies indépendantes. Pour offrir davantage de visibilité à ses éditeurs et encourager des collaborations, Fontaine Ô Livres organise aussi des rencontres entre des éditeurs et des libraires, des bibliothécaires et des journalistes.

Soutenir des professionnels exposés à la précarité, contribuer à la « bibliodiversité »

« Les profils des membres du PTCE sont très divers, mais les adhérents se ressemblent dans le fait qu'ils ont opté pour des métiers-passion, ce sont de vrais choix de vie », observe Yann Chapin.

Pour lui, la question de l'appartenance à l'ESS et à sa communauté de valeur se pose peu en termes de statuts juridiques. *« Une SARL peut très bien être davantage dans l'ESS qu'une association par ce qu'elle porte. Dans un contexte d'atomisation du marché de travail et de précarisation, on soutient les indépendants, on répond à des problématiques dont personne ne s'occupe – la solitude, le manque d'organisation », poursuit Yann Chapin. À ses yeux, c'est surtout là que se situe l'impact social de Fontaine Ô Livres.*

« Alors que la concentration du secteur, déjà très forte, s'accroît, ces franges de l'édition très créatives prennent des risques, font un travail de défrichage et les "gros" ont besoin de cette vitalité », défend le directeur de Fontaine Ô Livres. « Notre action participe à aider ces structures à se développer dans de meilleures conditions et contribue donc à alimenter la "bibliodiversité" ».

Et, comme la formule « un réseau, un lieu et des services associés » fonctionne bien, il songe à différentes possibilités de développement. La réplique du modèle sur d'autres territoires est une piste, si tant est que l'on s'appuie sur l'écosystème existant.

INTERVIEW

RENDRE LES ARTISTES ACTEURS DES ENJEUX ÉCONOMIQUES

➤ Grâce à un accompagnement approfondi et à un écosystème solidaire, la coopérative d'activité et d'emploi Clara appuie les artistes et professionnels de la culture dans l'élaboration de leur stratégie et la maîtrise de leurs enjeux économiques. Entretien avec Myriam Faivre, directrice de la CAE Clara.

Quelle est l'origine de la CAE Clara ?

Nous avons créé la CAE en 2006. Dans la Scic de formation de musiciens dans laquelle je travaillais auparavant, j'avais constaté que les artistes que l'on accompagnait avaient tous une multi-activité, de nombreuses compétences, mais qu'ils avaient du mal à cumuler différents statuts (la création d'entreprise, l'intermittence, les droits d'auteur, ...). Tout cela leur imposait une gestion administrative complexe.

On s'est donc posé la question : comment permettre à ces personnes de passer plus de temps à développer leurs activités ? Comment les aider à vivre de leurs talents, à construire une économie sur la base de ces talents pour se libérer de la gestion administrative ?

Quand la **CAE Artenréel** s'est créée, 18 mois auparavant à Strasbourg, nous les avons rencontrés et avons décidé de créer notre coopérative à Paris. L'objectif d'Artenréel était de permettre aux artistes de financer le temps de création. Notre volonté initiale a été de nous consacrer aux personnes qui avaient une multi-activité pour qu'elles développent toutes leurs activités sous un seul statut mais aussi d'aider les artistes à mieux prendre en considération la réalité économique. L'idée à défendre, c'est qu'ils pouvaient apprendre à maîtriser leur économie pour décider et gérer eux-mêmes, mais pas seuls. Il est important que les artistes puissent à la fois développer leurs

potentiels créatifs et comprendre les enjeux et la rentabilité de leurs créations. Par la multi-activité, ils peuvent organiser des complémentarités entre des activités plus rapidement rentables et des activités de création plus lentes à financer. Les rendre acteurs de ces enjeux-là, c'est aussi les libérer.

Comment proposer une telle approche dans un secteur parfois éloigné de la posture entrepreneuriale ?

Il y a 13 ans, c'était un réel défi ! On nous a dit : « *L'économie ? L'entrepreneuriat dans la culture ? On ne sait pas de quoi vous parlez* ». On s'est souvent fait chahuter, et pas que par des institutions et des syndicats. Aussi par des artistes qui nous ont dit : « *Nous ce qu'on veut, c'est uniquement créer, et pour le reste il y a nos agents* ».

Dans les années qui ont suivi, la Commission européenne a voté une obligation pour toutes les écoles d'art en Europe de donner des cours professionnalisant sur la réalité économique et la gestion des statuts administratifs. On commençait donc à considérer les artistes comme de vrais acteurs économiques. Dans ce cadre, on nous a demandé d'intervenir.

Il y a désormais en France six coopératives d'activité et d'emploi culturelles et on intervient souvent pour parler de la réalité des différents statuts.

Très concrètement, que propose la CAE à ses adhérents ?

Dans la coopérative, on permet à toute personne qui le souhaite de tester son activité pendant 6 mois. L'entrepreneur suit des formations et participe à des sessions d'accompagnement individuelles et collectives. Lorsqu'il commence à générer du chiffre d'affaires, on travaille le prévisionnel avec lui et si l'activité devient régulière, on lui propose de passer au statut d'entrepreneur salarié, avec un contrat en CDI d'Entrepreneur-Salarié-Associé et l'assurance de devenir associé dans les 3 ans.

Le statut d'entrepreneur-salarié-associé a été officiellement créé par la loi sur l'ESS de 2014, après une longue phase d'expérimentation. Ce sont les associés qui prennent les décisions pour la coopérative. Il n'y a pas de dividendes pour les associés, mais une part du profit est reversée à tous les salariés sous forme d'intéressement-participation – tandis que le reste alimente les réserves de l'entreprise.

À la différence d'un entrepreneur classique, l'entrepreneur en CAE paye les mêmes cotisations qu'un salarié et bénéficie donc des droits associés (formation, chômage, retraite...). Il paye également une contribution au projet coopératif, afin de financer les services mutualisés, en particulier l'accompagnement ; cette contribution représente actuellement un peu moins de 12% du chiffre d'affaires hors taxe.

Ce qui change également dans la coopérative, c'est qu'il y a des collaborateurs, des personnes à qui parler. Dans l'entrepreneuriat, un phénomène que nous observons constamment, mis en évidence par des sociologues, est celui de « la dynamique oscillante » : c'est la confrontation entre rêve et réalité qui, à intervalles réguliers, donne envie d'arrêter. Nous intervenons également sur ces doutes et cette motivation individuelle qui peut être stressante quand on la vit seul, par exemple par des conseils sur la gestion du temps passé entre activité et vie personnelle ou par des rencontres. Certaines difficultés sont normales, certains épuisements intellectuels ne signifient pas que l'idée est mauvaise... Il s'agit donc de remotiver les personnes régulièrement.

Dans les secteurs culturels et artistiques, où il y a des collections, des modes et des projets, créer n'intervient pas qu'au début d'un projet entrepreneurial mais c'est en permanence un nouveau cycle de production, avec de nouveaux clients/publics et de nouveaux partenaires qu'il faut reconquérir. Un accompagnement sur le long terme par des professionnels du métier est d'autant plus nécessaire.

Quelles activités entrent dans le champ de la CAE ?

Toutes les activités artistiques et culturelles, ou presque. Sauf quelques exceptions, toutes les activités peuvent être vendues sous forme de prestations et sont donc facturables, ce qui est la condition pour les faire passer par la CAE. C'est aussi moins de travail pour l'employeur de payer sur facture.

Parfois, certaines subventions à la création sont liées au pourcentage du budget dépensé en cachets d'intermittence, ce qui peut dissuader les producteurs de rémunérer une partie des professionnels dans le cadre de la CAE. Pourtant, on assiste, notamment depuis la crise de 2008 à une raréfaction des financements privés et publics, qui devrait pousser les acteurs à se saisir d'autres modèles.

À titre d'exemple d'adhésion fructueuse, une comédienne-danseuse nous a rejoint il y a 10 ans, en nous disant qu'elle souhaitait vivre de son activité. Aujourd'hui, elle est chorégraphe, accompagnatrice de groupes de rock, formatrice en prise de parole pour des dirigeants d'entreprise. Elle anime des groupes en français et en anglais.

Grâce à l'accompagnement de la CAE, elle a mis 18 mois pour vivre de son activité : elle a été formée, elle a cherché à diversifier ses clients et elle effectue toujours régulièrement du démarchage dans une logique de sécurisation.

Autre exemple : une chorégraphe de 55 ans après une belle carrière professionnelle a souhaité se réorienter. Elle est entrée dans la CAE pour développer des activités complémentaires en art-thérapie. Elle est aujourd'hui reconnue dans le domaine de l'art-thérapie par la danse auprès de personnes atteintes d'Alzheimer ; son professionnalisme est autant reconnu que lorsqu'elle était chorégraphe par le passé.

Quel est le prochain défi pour la CAE Clara ?

Nous sommes confrontés à la baisse des financements publics que nous percevons, dont la part dans notre budget a diminué de moitié en quelques années. Cela au moment même où nous atteignons tous nos objectifs d'accompagnement des publics, notamment des publics fragilisés (15% de nos publics). Notre chiffre d'affaires cumulé augmente de 20% en moyenne depuis cinq ans. Notre expertise d'accompagnement des personnes qui viennent du secteur culturel est reconnue.

Cette année, nous allons donc déployer un nouveau programme que nous préparons depuis 18 mois, le **programme Augmenter**, qui doit contribuer à asseoir notre nouveau modèle économique. Nous ouvrons dans ce cadre notre accompagnement à tous les entrepreneurs culturels, plus uniquement aux membres de la CAE.

Comment porter à la connaissance des acteurs culturels les opportunités offertes par l'ESS ?

Il y a un enjeu fort de communication. Aujourd'hui, on ne communique pas, ou très peu, sur l'ESS. On parle surtout « d'économies innovantes » ou des « gros », alors qu'il faudrait plutôt parler des petits acteurs de la culture, des labels, des compagnies de théâtre... Ce sont ces acteurs qui font que l'économie fonctionne.

Ce qu'il ne faut pas, c'est reléguer l'ESS et l'économie de la culture à une place marginale, sous prétexte qu'elles génèrent des chiffres d'affaires moindres par rapport à d'autres formes d'entrepreneuriat. Les jeunes cherchent une économie du sens, donc il faut continuer à la développer, tout en cherchant à mieux rémunérer tous ceux qui y contribuent. Il faut parler de nous.

INITIATIVES

SÉLECTION DE PROJETS

INNOVANTS

- Mettre en œuvre les droits culturels, inventer des lieux propices à la création, préserver et transmettre le patrimoine culturel, soutenir l'emploi et la structuration économique du secteur... Aperçu des initiatives qui façonnent un nouvel entrepreneuriat culturel.

La culture accessible et participative

ACCÈS CULTURE (FRANCE)

L'association accompagne les salles de spectacle afin de rendre accessibles les œuvres proposées à des personnes aveugles ou malvoyantes (audiodescription) et sourdes ou malentendantes (langue des signes française ou surtitrage adapté). Près de 3 000 spectateurs ont bénéficié de ces dispositifs en 2016-2017.

accesculture.org

LES CONCERTS DE POCHE (FRANCE)

Lauréat du programme d'accompagnement « P'INS », de l'Avisé

L'association organise des ateliers et concerts de musique classique, de jazz ou d'opéra, dans des territoires ruraux ou sensibles, afin de permettre à un large public - en particulier jeune et défavorisés - de découvrir les musiques réputées « savantes ».

www.concertsdepoche.com

→ Découvrez le portrait Des concerts de poche sur avise.org

MESH (VAL D'OISE)

L'association Musique et situations de handicap (MESH) intervient auprès de personnes en situation de handicap, pour leur permettre d'accéder à une pratique artistique ou à un enseignement ordinaire, et auprès de professionnels de la culture, du médico-social et de l'Éducation nationale.

mesh.asso.fr

LE MOKIROULE (ARDÈCHE, DRÔME)

La librairie ambulante Le Mokiroule s'arrête dans des villages de Drôme et d'Ardèche pour proposer des livres (jeunesse en particulier) dans une atmosphère conviviale. Avec un coin café, des événements et des animations, l'objectif est de contribuer au développement social et culturel de territoires isolés et dépourvus de lieux culturels. www.lemokiroule.fr

MÔM'ARTRE (ÎLE-DE-FRANCE, GRAND OUEST, SUD)

Pour les enfants de 4 à 11 ans de quartiers populaires, le réseau associatif Môm'artre propose des modes de garde centrés sur la découverte de pratiques artistiques et culturelles. L'impact recherché est global : sur les enfants et les parents, mais aussi sur les artistes intervenants et la vie de quartier. momartre.net

LES TÊTES DE L'ART (BOUCHES-DU-RHÔNE)

Créée en 1996 à Marseille, l'association Les Têtes de l'art propose des projets artistiques participatifs, notamment dans des écoles et des structures sociales et sanitaires. Elle propose également différents formats d'accompagnement d'entreprises culturelles et un service de mutualisation de matériel audio et visuel. www.lestetesdelart.fr

Soutenir la création : des lieux et tiers lieux culturels

FRICHE LA BELLE DE MAI (BOUCHES-DU-RHÔNE)

Sur le site d'une ancienne manufacture de tabac à Marseille, la Friche La Belle de Mai, portée par une société coopérative d'intérêt collectif (Scic), est un lieu de vie, de travail, de création artistique et de diffusion. Dans cet espace de 100 000 m², on trouve des salles de spectacle et d'exposition, une librairie, un centre de formation, ou encore un restaurant, une crèche et des jardins partagés. Il s'agit notamment de donner aux artistes (sculpteurs, comédiens, peintres, photographes, danseurs, producteurs...) le temps nécessaire pour développer leur projet. www.lafriche.org

LA PÉNICHE CANCALE (CÔTE-D'OR)

Portée par une Scic, la Péniche Cancale est une salle de concert et un bar-restaurant, qui propose une programmation musicale variée, ainsi que des animations culturelles et culinaires. Elle s'inscrit dans son territoire (promotion de la scène artistique locale, partenariats, tarification accessible, approvisionnement en circuits courts...), en recherchant un équilibre entre recettes commerciales et soutien public.

penihecancale.com

LE 6B (SEINE-SAINT-DENIS)

Sur le site d'une friche industrielle à Saint-Denis, le 6B est un espace de travail qui accueille des artistes, en particulier des plasticiens. Ces derniers peuvent louer à bas prix un atelier et profiter de services et espaces mutualisés dont une salle d'exposition et une salle de sérigraphie. Autogéré, le lieu est aussi dédié à la diffusion - spectacles, festivals, expositions - et à l'animation de la vie locale.

www.le6b.fr

Préserver, valoriser, transmettre le patrimoine culturel

LA LIBRAIRIE LES VOLCANS (PUY-DE-DOME)

Suite à une mise en liquidation judiciaire en 2014, des salariés ont décidé de reprendre leur librairie en société coopérative de production (Scop). Dans un espace dédié, la librairie clermontoise organise de nombreuses animations : rencontres-dédicaces, conférences, showcases, concerts... La Scop Librairie les Volcans s'est développée et a récemment repris une autre librairie à Riom.

www.librairielesvolcans.com

OKHRA (VAUCLUSE)

Située à Roussillon dans le Luberon, la Scic Okhra s'est donnée pour mission de promouvoir les arts, les sciences et les métiers de la couleur. Au sein du Conservatoire des ocres et de la couleur, la coopérative organise des visites, des animations et des formations à destination du grand public et de professionnels. Okhra porte également le pôle territorial de coopération économique « Matières et couleurs du Luberon ».

okhra.com

YUSIT (SEINE-MARITIME)

La Scop YuSit est un bureau d'études spécialisé dans la valorisation du patrimoine grâce aux outils numériques (parcours de visites, reconstitution de sites...), la médiation culturelle et l'ingénierie.

yusit.fr

Soutenir l'emploi et l'entrepreneuriat culturels

LE GEIC THÉÂTRE (RHÔNE)

Le groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIC) Théâtre de Lyon a créé un parcours de « compagnonnage-théâtre » destiné à favoriser l'insertion professionnelle de jeunes comédiens. Recrutés en contrat de professionnalisation de deux ans, ces jeunes âgés de 20 à 28 ans consacrent deux tiers de leur temps à l'emploi et un tiers à la formation.

www.compagnonnage-theatre.org

LES LIBRAIRES VOLANTS (ÎLE-DE-FRANCE)

Groupement d'employeurs démarré en 2015 et porté par une association dédiée depuis 2017, le service de remplacement les Libraires volants est destiné à fournir des appuis ponctuels aux librairies indépendantes d'Île-de-France.

www.facebook.com/Les-Libraires-Volants-348597309000798

MEZZANINE ADMIN (PARIS)

L'association Mezzanine admin est un groupement d'employeurs destiné à soutenir le cinéma indépendant et le spectacle vivant, tout en professionnalisant des personnes rencontrant des difficultés d'insertion.

www.mezzanineadmin.fr

Accompagner la production, la diffusion et la communication

CROSS MÉDIA CULTURE (ÎLE-DE-FRANCE)

La Scic Cross-Média Culture propose des services d'ingénierie culturelle - diffusion, production, administration - à destination institutions culturelles publiques et privées, festivals et porteurs de projets divers. La coopérative porte aussi la démarche « Culture autrement » destinée à mutualiser les compétences de professionnels en faveur de l'éducation artistique et des actions culturelles de proximité.

www.cmculture.com

ILLUSION & MACADAM (HÉRAULT)

La Scic Illusion & macadam propose des services aux entreprises culturelles (gestions de la paye, expertise comptable, formation, conseils), une activité de production et de diffusion et des actions d'accompagnements à la « transition » des acteurs culturels (modèles économiques, gouvernance participative, innovation sociale, numérique...).

www.illusion-macadam.coop

ÉCOSYSTÈME PANORAMA DES ACTEURS DE LA CULTURE

➤ Un très grand nombre d'acteurs sont impliqués dans le champ de la culture. Ce panorama non-exhaustif met l'accent sur les acteurs susceptibles d'informer, d'accompagner et de financer les porteurs de projets et les entrepreneurs de l'ESS.

CARTOGRAPHIE DES ACTEURS DE LA CULTURE

Ils informent, fédèrent et représentent

<p>Centres de ressources, observatoires, médias</p>      	<p>Unions et fédérations professionnelles</p>  
<p>Réseaux de collectivités territoriales</p> <p>Les associations d'élus</p>      	

Ils conseillent et accompagnent les professionnels

<p>Acteurs de l'accompagnement</p>        	<p>Dispositifs et réseaux</p>         
<p>Coopératives d'hébergement</p>	

Ils financent les projets

<p>Sphère publique</p>     	<p>Organismes de financement solidaires</p>   <p>Les centres et instituts culturels étrangers en France</p>	<p>Fondations</p>  	<p>Sociétés de perception et de répartition des droits d'auteur et d'interprète</p>      
---	---	--	---

Ils informent, fédèrent et représentent

CENTRES DE RESSOURCES, OBSERVATOIRES, MÉDIAS

Artcena (Centre national des arts du cirque, de la rue et du théâtre)

Artcena se veut le centre de documentation de référence sur les arts du cirque, de la rue et du théâtre. Artcena anime également le site www.scene-juridique.fr dédié aux administrateurs et aux porteurs de projet du spectacle vivant.

www.artcena.fr

Le centre d'Information et de ressources pour les musiques actuelles (IRMA)

L'Irma informe et oriente les acteurs des musiques actuelles. L'association publie notamment des baromètres permettant de suivre les évolutions du secteur.

www.irma.asso.fr

L'Observatoire des politiques culturelles (OPC)

Destinés à éclairer les professionnels des arts et de la culture et les élus, l'OPC étudie notamment les politiques culturelles et les pratiques artistiques territoriales.

www.observatoire-culture.net

Opale (Organisation pour projets alternatifs d'entreprises)

L'association Opale porte le Centre de ressources culture du Dispositif local d'accompagnement (CRDLA), qu'elle anime avec l'Ufisc et la Cofac. Régulièrement enrichie et mise à jour, la documentation accessible sur le site d'Opale comporte des repères sectoriels, des outils de gestion ou de diagnostic pour permettre aux acteurs de la culture de mieux s'approprier les enjeux de l'ESS.

www.opale.asso.fr

Profession spectacle

Dédié aux acteurs du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma, ce média suit l'actualité de ces secteurs à travers le prisme des droits culturels et de l'ESS.

www.profession-spectacle.com

LES UNIONS ET FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES

Les fédérations et syndicats professionnels sont nombreux dans les différents secteurs de la culture et se trouvent pour la plupart regroupés au sein de :

La Coordination des fédérations et associations de culture et de communication (Cofac)

La Cofac rassemble une vingtaine de fédérations culturelles dans des domaines variés - patrimoine, théâtre, musées, musique, cinéma, éducation artistique... - et s'appuie sur ses cinq antennes régionales (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Ile-de-France et Nouvelle Aquitaine).

cofac.asso.fr

L'Union fédérale d'intervention des structures culturelles (Ufisc)

Représentant quelque 2 000 structures culturelles et rassemblant 15 organisations, dont des fédérations nationales et des syndicats professionnels, l'Ufisc plaide pour « une autre économie de l'art et de la culture » et porte une recherche action sur les droits culturels.

ufisc.org

LES RÉSEAUX DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les associations d'élus

Les principales associations d'élus, telles que l'Association des maires de France, l'Assemblée des départements de France, etc. conduisent des travaux sur la culture, souvent au sein d'une commission dédiée.

Les associations de collectivités territoriales

Les principales associations de collectivités territoriales, telles que Régions de France ou France urbaine, conduisent des travaux sur la culture, souvent au sein d'une commission dédiée.

Culture et Départements

L'association réunit les directeurs d'agences départementales pour la culture.

www.culturedepartements.org

La fédération Arts vivants et Départements

Ce réseau réunit des départements et des organismes départementaux de développement du spectacle vivant.

www.arts-vivants-departements.fr

La Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC)

Plaidant pour des politiques culturelles ambitieuses, l'association réunit environ 550 collectivités. Parmi les thématiques abordées par les élus du réseau : culture et communes rurales, architecture et patrimoine, spectacle vivant, musiques actuelles, agenda 21 de la culture, éducation artistique et culturelle.

www.fncc.fr

La Plate-forme interrégionale d'échange et de coopération pour le développement culturel (PFI)

L'association rassemble des structures régionales investies par l'Etat ou une Région pour le développement culturel du territoire.

www.pfi-culture.org/fr

Le Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES)

Réunissant plus de 115 collectivités, le RTES organise la réflexion et l'échange entre les élus qui souhaitent promouvoir l'ESS. La culture fait partie des secteurs sur lesquels le réseau est en veille.

rtes.fr

Territoires et Cinémas

Ce réseau de collectivités territoriales s'attache à favoriser le dialogue entre les élus, les professionnels du cinéma et les associations culturelles.

territoires-cinema.fr

Ils conseillent et accompagnent les professionnels

LES DISPOSITIFS ET RÉSEAUX

La Confédération générales des sociétés coopérative de production (CG Scop)

Le réseau des sociétés coopératives et participatives accompagne la création, la reprise et la transformation d'entreprises sous forme de Scop (société coopérative de production) ou de Scic (société coopérative d'intérêt collectif).

www.les-scop.coop

Coopérer pour entreprendre

Ce réseau de coopératives d'activité et d'emploi (CAE) propose différents services, dont des formations pour le démarrage ou encore un label destiné à aider les CAE à améliorer leurs pratiques.

cooperer.coop

Le Dispositif local d'accompagnement (DLA)

Soutenu par l'État, le Fonds Social Européen, la Banque des Territoires, les collectivités territoriales, le Mouvement Associatif et ESS France et animé au niveau national par l'Avise, le DLA permet à des structures d'utilité sociale de bénéficier d'un accompagnement sur mesure pour consolider leur modèle économique, pérenniser ou créer des emplois. La culture était le 2ème secteur le plus accompagné en 2016.
www.info-dla.fr

La fédération nationale des groupements d'employeurs culture

Cette fédération de groupements d'employeurs organise les *Rencontres nationales groupement d'employeurs et emplois culturels* et propose des ressources, conseils et formations sur des sujets divers : fiscalité, financements, statut juridique, etc.
federonslesgeculture.com

Réseaux d'entrepreneurs sociaux

Des réseaux tels que le Mouves (Mouvement des entrepreneurs sociaux) et Ashoka fournissent un appui (méthodologie, réseau...) aux entrepreneurs sociaux.
mouves.org et www.ashoka.org

LES INCUBATEURS ET ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT

.....

Alterincub'

Le réseau d'incubateurs régionaux d'innovation sociale Alterincub' a notamment été partenaire de la démarche Développement des arts vivants 2016-2018 en Massif central.
www.alterincub.coop

Aquitaine Culture

Via des rencontres et des formations, le pôle de coopération Aquitaine Culture s'attache à favoriser les partenariats entre la culture et d'autres secteurs et entre entreprises de l'ESS et entreprises classiques, dans un but d'innovation sociale. Parmi ses projets : un fonds de dotation en faveur du développement artistique et culturel du territoire et une plateforme de mécénat d'entreprise non financier.
www.aquitaineculture.org

Artishoc

Cette coopérative propose d'accompagner les acteurs et lieux culturels - théâtres, musées, festivals, collectivités... - dans leur stratégie de changement, de communication et de développement des publics sur le web.
artishoc.fr

La Chambre d'eau

La Chambre d'eau est une association qui vise à soutenir la création contemporaine et le développement culturel des territoires ruraux. Avec le soutien de la Région Hauts-de-France, la Chambre d'eau accompagne des projets artistiques et culturels de l'ESS, principalement en milieu rural et périurbain.

www.lachambredeau.fr

Finkela

Finkela est l'incubateur de l'association Singa autour des enjeux du vivre ensemble et de l'asile.

www.singafrance.com/finkela

Go'Up

La coopérative Go'Up s'est donnée pour mission de générer des entreprises à vocation sociale ou environnemental sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté, notamment via la duplication de concepts ayant déjà fait leurs preuves.

www.go-up.coop

Inter-Made

L'incubateur d'entreprises sociales et solidaires Inter-Made a accompagné de nombreux projets culturels en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

www.inter-made.org

La Ruche

La Ruche est un réseau de sept incubateurs d'innovation sociale (Paris, Saint-Germain-en-Laye, Bordeaux, Marseille, Montpellier, Saint-Nazaire). Avec Le MédiaLab93, la Ruche porte l'École du Lab, un parcours d'accompagnement de trois mois pour des porteurs de projets média, art et culture ancrés dans leur territoire.

la-ruche.net

LES COOPÉRATIVES D'HÉBERGEMENT

.....

Artenréel

Créée en 2004 à Strasbourg, Artenréel est une coopérative d'activité et d'emploi dédiée aux métiers artistiques et culturels. En proposant aux professionnels un cadre administratif simplifié et un accompagnement à l'entrepreneuriat culturel, la CAE contribue à la structuration et la professionnalisation du secteur.

artenreel.com

CAE Clara

La coopérative d'activité et d'emploi Clara propose aux professionnels de la culture un modèle d'entrepreneuriat collectif et des services d'accompagnement personnalisés. La CAE a notamment développé Clarabis, une société de production audiovisuelle, numérique et multimédia qui s'appuie sur les différentes compétences des membres de la coopérative.

www.cae-clara.fr

Smart

La coopérative Smart vise à décharger les travailleurs indépendants, en particulier les artistes et les professionnels de la culture, de la gestion administrative, comptable et financière de leur activité. Elle propose des services de portage salarial et d'accompagnement des travailleurs indépendants, mais aussi d'externalisation de la gestion sociale pour des employeurs occasionnels ou réguliers.

www.smartfr.fr

Ils financent les projets

SPHÈRE PUBLIQUE (UE, ÉTAT, COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS)

L'Union Européenne

L'Union européenne déploie des fonds afin de soutenir le rayonnement de la culture et son accessibilité pour tous les publics.

www.europe-en-france.gouv.fr / www.avise.org/dossiers

Le ministère de la Culture et les directions régionales des affaires culturelles

Le ministère de la Culture liste sur son site l'ensemble des dispositifs de subvention par domaine d'intervention. Parmi eux, le Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (Fonpeps) vise à soutenir la création et la pérennisation de l'emploi dans les compagnies de spectacle vivant.

www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Subventions

La Banque des territoires

La Caisse des Dépôts / Banque des territoires accompagne le développement des entreprises de l'ESS : structuration du projet, investissement en fonds propres et quasi-fonds propres, évaluation d'impact.

www.banquedesterritoires.fr/economie-sociale-et-solidaire

BpiFrance

BpiFrance s'appuie sur le fonds d'investissement « Patrimoine et création 3 » pour financer des entreprises créatives et patrimoniales (dont la musique, le spectacle vivant, l'édition, la production audiovisuelle et le cinéma).

www.bpifrance.fr

L'Institut français

L'institut français est l'établissement public chargé de la promotion de la culture française dans le monde et du dialogue avec les cultures étrangères. Il agit au croisement des secteurs artistiques, des échanges intellectuels, de l'innovation culturelle et sociale et de la coopération linguistique. Il soutient à travers le monde la promotion de la langue française, la circulation des œuvres, des artistes et des idées.

www.institutfrancais.com

Le groupement d'intérêt public (GIP) Cafés Cultures

Le GIP Cafés Cultures dispose d'un fonds d'aide destiné à favoriser l'emploi artistique dans les cafés et restaurants.

www.gipcafescultures.fr

ORGANISMES DE FINANCEMENT SOLIDAIRE / D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

.....

France active

France active accompagne et finance les entreprises de l'ESS : prêts, garanties de prêts, primes, investissements en fonds propres, appui plus global à la structuration financière, partenariats.

www.franceactive.org

L'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC)

Mandaté par l'Etat, l'Ifcic facilite l'accès au crédit bancaire des entreprises des secteurs culturels et créatifs.

www.ifcic.fr

Les centres et instituts culturels étrangers en France

Ayant pour objet de favoriser le développement des relations culturelles entre leur pays et la France, les centres culturels proposent de nombreuses manifestations - expositions, concerts, spectacles de théâtre, séances de cinéma, rencontres – et appuient et financent les projets culturels valorisant leur culture et pays d'origine.

D'autres organismes de financement solidaire sont compilés sur la plateforme Espace : www.esspace.fr/financement-solidaire.html

LES FONDATIONS

.....

Le Centre français des fonds et fondations (CFF)

Le CFF permet d'identifier, via un moteur de recherche sur son site, les nombreuses fondations actives dans le domaine des arts et de la culture.

www.centre-francais-fondations.org

La Fondation de France

La Fondation de France accompagne artistes et créateurs au travers de prix et de bourses. Elle conduit également la démarche « Les nouveaux commanditaires » qui permet à des citoyens de passer une commande d'œuvre d'art pour leur territoire.

www.fondationdefrance.org

LES SOCIÉTÉS DE PERCEPTION ET DE RÉPARTITION DES DROITS D'AUTEUR ET D'INTERPRÈTE

.....

La Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques (ADAGP)

L'ADAGP soutient des projets (salons, manifestations, expositions...) valorisant les arts visuels et leurs créateurs (arts plastiques, photographie, bande dessinée...).

www.adagp.fr

La Société civile pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes (Adami)

Les financements de l'Adami peuvent être sollicités par les artistes producteurs, les producteurs audiovisuels ou musicaux, les producteurs de spectacle, les administrateurs de festival, les compagnies et les organismes de formation.

www.adami.fr

La Maison des artistes et l'Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs (Agressa)

La Maison des artistes (arts graphiques et plastiques) et l'Agressa ont une commission d'action sociale destinée à soutenir les artistes auteurs affiliés connaissant des difficultés économiques.

www.secu-artistes-auteurs.fr

La Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD)

La Société des auteurs s'appuie sur différents fonds et dispositifs pour soutenir la création et la diffusion dans différents domaines (écriture, théâtre, musique, cirque...).

www.sacd.fr

La Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem)

La Sacem dispose d'une cinquantaine de programmes d'aide à destination des auteurs-compositeurs, des professionnels de la musique et du spectacle vivant (soutien à la création, à l'accueil d'artistes en résidence, à l'organisation de festivals, à la formation...).

www.sacem.fr

La Société civile des auteurs multimédia (Scam)

La Scam attribue des bourses, prix et financements aux auteurs (documentaire, sonore, littérature, journalisme, nouvelles écritures...) et accompagne des structures et manifestations culturelles.

www.scam.fr

La Société de perception et de distribution des droits des artistes-interprètes (Spedidam)

Les aides de la Spedidam visent notamment à soutenir la création et la diffusion du spectacle vivant (musique, danse, théâtre).

spedidam.fr



RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez également ces ressources en ligne sur
www.avise.org/dossiers

CULTURE ET ESS



Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, dans Actes de la Conférence générale, 31^e session, Paris, 15 octobre-3 novembre 2001

PDF / UNESCO, 2001

unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000124687_fre.page=78

Rapprocher la culture et l'économie sociale et solidaire

PDF / Bernard Latarjet Conseils en partenariat avec le Labo de l'ESS, 2017

www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/rapprocher_L_ess_et_la_culture_rapport_latarjet_vf-3.pdf

Guide enjeux et clés d'analyse des structures culturelles

PDF / France Active et Opale, 2016

opale.asso.fr/IMG/pdf/2016_opale_guide_enjeuxcles_analyse_franceactive.pdf

Outil ESS'perluette « Culture et ESS »

Outil / Opale, 2018

<https://essperluette.opale.asso.fr/>

Étude exploratoire sur les nouvelles pratiques de mutualisation ou de coopération inter-organisationnelles dans le secteur culturel

PDF / Marie Deniau, DEPS, 2014

www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Rapports-de-recherche/Nouvelles-pratiques-de-mutualisation-et-de-cooperation-dans-le-secteur-culturel

Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication

PDF / Ministère de la culture

<http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Egalite-et-diversite/Documentation/Observatoire-de-l-egalite-femmes-hommes>

Centre de ressources du Centre national de la danse

WEB / Centre national de la danse

<https://www.cnd.fr/fr/section/6-ressources>







L'AVISE ACCOMPAGNE LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Une mission d'intérêt général

L'Avisé a pour mission de développer l'ESS et l'innovation sociale en accompagnant les porteurs de projets et en contribuant à structurer un écosystème favorable à leur développement.

Créée en 2002, l'Avisé est une agence collective d'ingénierie qui travaille avec des institutions publiques et des organisations privées soucieuses de contribuer à l'intérêt général.

Nos métiers

L'Avisé anime des programmes d'action couvrant toutes les étapes de la vie d'une entreprise de l'ESS, de l'émergence à la maximisation de son impact social :

- Veille et analyse
- Information et outillage
- Formation et échange de pratiques
- Animation de dispositifs et de communautés de professionnels
- Conduite de programmes d'accompagnement



Dossier

La culture est reconnue comme un ressort fondamental du développement durable et portée de façon transversale par l'UNESCO, au travers des objectifs de développement durable poursuivis par l'ONU. Réalisé par l'Avisé, en partenariat avec le Centre de ressources culture du Dispositif local d'accompagnement (DLA) porté par Opale, avec le soutien du Fonds social européen, du Haut-commissaire à l'Économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale et de la Banque des Territoires, ce dossier apporte des clés de compréhension et d'action afin qu'un plus grand nombre d'acteurs de l'ESS créent et développent des initiatives en faveur d'un accès à la culture pour tous.



Retrouvez ce dossier en ligne sur
www.avise.org/dossiers



L'Avise a pour mission de développer l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale en accompagnant les porteurs de projets et en contribuant à structurer un écosystème favorable à leur développement. Créée en 2002, l'Avise est une agence collective d'ingénierie qui travaille avec des institutions publiques et des organisations privées soucieuses de contribuer à l'intérêt général.

www.avise.org